

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

## Associations

## Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

## Annonce n° 814 - page 132

### 93 - Seine-Saint-Denis

### ASSOCIATIONS

### Modifications

Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

#### **ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CATHOLIQUES - A.N.G.V.C.**

*Nouvel objet* : promouvoir, dans le cadre de l'intérêt général, l'accès aux droits économiques, sociaux, politiques et culturels du droit commun des citoyens et de mieux faire connaître l'ensemble des valeurs culturelles des gens du voyage, toutes ethnies confondues, de lutter avec les intéressés, si besoin aux côtés d'autres acteurs de la société civile, contre toutes les discriminations directes ou indirectes et toute manifestation ou comportement à caractère raciste qui les visent, de défendre la mémoire, les intérêts moraux et l'honneur des déportés, internés et de leurs familles, notamment contre toute apologie ou contestation de génocide et crimes contre l'humanité quelle qu'en soit la forme; de proposer aux pouvoirs publics, aux institutions nationales toutes initiatives visant à améliorer les conditions d'exercice et l'application de ces droits. Dans le respect de la valeurs républicaines démocratiques et de la laïcité, de celui de l'identité et de la dignité de chacun, l'association s'interdit toute activité politique ou professionnelle. Participer, développer ou organiser, en collaboration ou partenariat avec toute personne physique ou morale, toute forme de solidarité et d'entraide matérielle, morale, judiciaire, ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des population d'origine tzigane et Gens du voyage. Encourager à toute action judiciaire visant à défendre la mémoire, les intérêts (y compris moraux) et les droits des populations d'origine tzigane et Gens du voyage, tant au niveau local que national, dont l'impact et la solution auraient notamment des conséquences non au regard de leur culture, de leur mode de vie ou d'habitat.

*Siège social* : Immeuble Axe Nord, 9-11, avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen.

*Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> août 2014.